



Toulouse le 21 Septembre 2020,

Position inter-associative – Les terrasses « extension Covid » à Toulouse

La municipalité pour aider le secteur des restaurateurs/cafetiers en difficulté avec la crise sanitaire a décidé d'accorder des terrasses « extension Covid » pour l'été avec un arrêté municipal qui se termine au 30 septembre 2020.

Il semblerait que le lobby de ces professionnels ait fait suffisamment de pression car la nouvelle équipe municipale envisage très sérieusement de reconduire cette disposition jusqu'au 31 décembre 2020.

Nous associations représentatives des personnes en situation de handicap nous opposons fermement à ce projet. Tout d'abord pourquoi privilégier une seule corporation alors que tous les secteurs économiques sont durement touchés par la crise sanitaire ? Nous déplorons la légèreté d'une telle mesure alors que notre département classé « rouge » est en situation de vulnérabilité élevée déjà depuis plusieurs semaines.

Voici donc la position commune de nos associations avec nos points de revendications :

1. A la vue de la situation sanitaire qui est préoccupante aujourd'hui la sagesse fait que pour préserver la santé publique et limiter le risque de propagation du virus **nous nous opposons à une reconduction des terrasses « extension Covid » jusqu'au 31 Décembre 2020.**
2. Si vraiment la ville de Toulouse décide de passer en force sans écouter les réticences des associations de riverains, de piétons et de PMR alors nos associations posent en pré-requis :
 - a. Une prolongation pour une durée seulement d'un mois des terrasses « extension Covid » valable jusqu'au 31 octobre 2020.
 - b. Ne pas prolonger les autorisations au-delà du 30 septembre des 59 établissements ayant reçu un avertissement depuis le mois de juin, ce qui devrait faire réfléchir les autres, et ne pas renouveler la prolongation aux 2 établissements dont l'autorisation a été abrogée et aux 3 qui ont été verbalisés.
 - c. Imposer une fermeture quotidienne des terrasses plus tôt afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains, qu'on comprend qu'ils soient souvent excédés : 23h00 semble un bon compromis.
 - d. Multiplier les contrôles, assortis de sanctions réelles (pas de simples rappels à l'ordre ou de simples avertissements), dont la fermeture immédiate de toute extension à la première constatation du non-respect d'une règle.
 - e. Faire en sorte qu'aucune rue, aucun passage piétonnier, ne soit complètement fermé à cause d'une terrasse, pour garantir le libre passage des piétons et l'accessibilité de tout à tous.

- f. Si une rue est fermée à la circulation pour permettre l'installation de terrasses privilégier de garder les trottoirs libres pour les piétons et installer les terrasses sur la voie de circulation.
- g. Obligation d'avoir des cheminements libres de 2,50 m pour permettre de cheminer et se croiser tout en gardant la distanciation physique comme le préconise le CEREMA. Si ce n'est pas possible alors pas d'autorisation de terrasse.
- h. Respecter le "tunnel imaginaire" libre de tout obstacle horizontal et vertical de la réglementation accessibilité. Si ce n'est pas possible alors pas d'autorisation de terrasse.
- i. Mettre en place un dispositif de marquage au sol pour délimiter les terrasses afin de guider les déficients visuels.
- j. Imposer que le mobilier utilisé sur les terrasses n'ait pas d'empatement qui déborde comme par exemple les pieds de parasol qui sont souvent un risque de chute.
- k. Interdire d'entreposer les piles de chaises et tables sur les trottoirs qui sont des obstacles au cheminement.
- l. Interdire la présence de mobilier chauffant sur les terrasses ce qui représente une hérésie écologique.

De plus, nous souhaitons que la Mairie organise une campagne de communication et de sensibilisation sur le sujet afin de remettre le civisme à l'honneur. Nos associations peuvent être un appui dans cette campagne en proposant des mises en situation.

Pour illustrer notre propos sur le **non-respect de la distanciation physique** et sur la difficulté à nous déplacer à cause de **cheminements** encore plus souvent **entravés**, un échantillon de quelques photos prises cet été dans l'hyper centre où il y a une concentration de terrasses.







Les signataires

Michel STAROZINSKI
Président
AGAPEI

Sonia LAVENIR
Représentante Départementale
APF France handicap

Philippe BELLEMER
Président
AVH

Florentin MUNOZ
Président
FNATH

Dr Catherine COUSERGUE
Présidente
GISH et pour le CIAH31